

- Suppléants : Monsieur BAHRI Redouane
Monsieur Didier FORT
Madame Aline HNYLUCK
Monsieur Hervé MEISSE

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Valérie COSATTO SOLTNER
Madame Agnès TORO

- Suppléantes : Madame Christelle BAFARO
Madame Catherine BERNARD

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

- Titulaire : Monsieur Stève SCHUMACHER

- Suppléante : Madame Sophie GORVAN

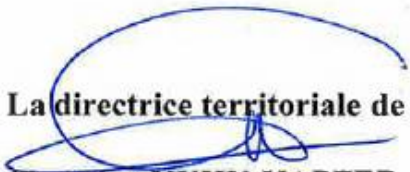
Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Alsace est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 janvier 2024


La directrice territoriale de la PJJ Alsace
Christine KUHN KAPFER